



Uranium : le RNCREQ demande au gouvernement d'appliquer les recommandations du BAPE

Montréal, le 21 juillet 2015 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) se réjouit des conclusions du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le développement de la filière uranifère dont le rapport a été dévoilé récemment. Le RNCREQ se félicite en outre des nombreuses références à son mémoire qu'on y trouve, sans compter la contribution des CRE de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord.

Dans son mémoire déposé au BAPE en novembre dernier, le RNCREQ invoquait les principes de la Loi sur le développement durable pour faire valoir que les avantages liés à l'exploitation et à l'utilisation de l'uranium sont, à son avis, plus faibles que les effets négatifs qu'ils génèrent. Pour le Regroupement, il est impossible d'en justifier le développement étant donné les enjeux que cela soulève en termes d'équité intergénérationnelle et d'efficacité économique.

C'est à une conclusion semblable qu'en arrive le BAPE à la page 218 de son rapport :

AVIS - La commission d'enquête est d'avis que sans la réalisation préalable d'une analyse coûts-bénéfices de la filière uranifère, y compris les externalités, il n'est pas possible d'établir sa contribution réelle à l'économie québécoise.

Invoquant aussi l'absence d'acceptabilité sociale, les risques pour la santé et pour l'environnement, ainsi que la persistance des résidus pendant des milliers d'années, le BAPE en vient à rejeter l'exploration et l'exploitation de l'uranium.

En conséquence, le RNCREQ se tourne vers le gouvernement du Québec afin qu'il prenne acte du rapport du BAPE et qu'il renonce définitivement à permettre le développement de la filière uranifère. « La société québécoise peut compter sur un éventail de possibilités, d'innovations et de projets porteurs pour stimuler l'économie, rappelle Philippe Bourke, directeur général du RNCREQ. Des choix qui seraient bien plus gagnants à long terme pour toutes les régions et pour les communautés autochtones. »

À propos du RNCREQ

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

- 30 -

Renseignements :

Philippe Bourke, directeur général
514 861-7022 poste 23
pbourke@rncreq.org